



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 16 septembre 2021*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 32

Votants : 35 (dont 3  
procurations)

N° 2

OBJET :

MARCHES PUBLICS

LOTS 1 ET 4  
AVENANT N°1  
AU MARCHE  
19W\_054

FOURNITURE DE  
PRODUITS  
CHIMIQUES POUR  
L'EPURATION DES  
EAUX USEES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**30 SEP. 2021**

Publiée ou notifiée le :

**30 SEP. 2021**

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2113-2 et suivants,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

.../...

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marilyne MORGAND à M. Joseph KUCHNA - Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE – Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN

Absents excusés :

Mmes et M. JS. LALOY - C. BARDOT - C. BENOIT, Vice-Présidents

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA - B. BAYLAUCQ - JM. BOUREL – A. GIRAUD - C. DUMONT - J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire du 27 Juin 2019 approuvant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 Juin 2019, la conclusion d'un marché 19W\_054 pour la fourniture de produits chimiques nécessaires aux traitements des eaux usées dans les stations d'épuration de l'agglomération de Vichy Communauté,

**Vu** le courrier de l'entreprise CALDIC titulaire du lot 1 « lessive de soude » et du lot 4 « chlorure ferrique » qui a fait part à Vichy Communauté, à réception de la nouvelle formule de révision applicable dès le mois de juillet 2021, qu'il ne pouvait absorber pour une deuxième année consécutive une nouvelle baisse des prix compte tenu de la crise économique globale constatée cette année sur l'ensemble des fournitures et notamment sur ces produits,

**Considérant** que pour palier à cette problématique l'entreprise CALDIC a proposé de maintenir les prix révisés de la première année de reconduction du marché,

**Considérant** qu'après analyse cette proposition s'avère justifiée et qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 afin d'acter cette décision,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de prendre acte qu'à compter du 16 juillet 2021 les prix applicables aux lots 1 et 4 pour la deuxième année de reconduction du marché demeurent inchangés par rapport à ceux appliqués lors de la première année de reconduction,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant 1 au marché 19W\_054,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve l'ensemble des propositions précitées,
- donne mandat au Président ou à la Conseillère déléguée aux marchés publics à signer tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

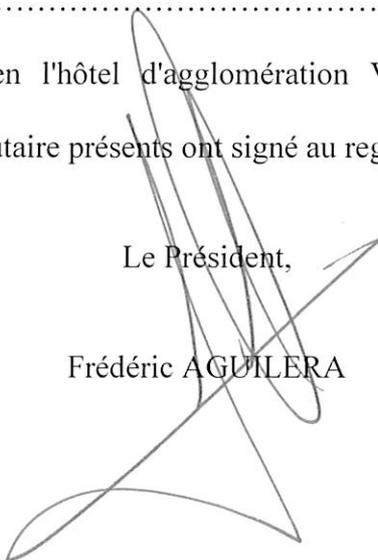
.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 16 septembre 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ÉPURATION DES  
EAUX USEES DES STATIONS D'ÉPURATION DE VICHY COMMUNAUTE**

**Lot 1 : lessive de soude  
Avenant n°1 au marché 19W\_054**

**Identification du pouvoir adjudicateur :**

**Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ**

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

**Identification du titulaire du marché :**

**Adresse : CALDIC France SAS  
Tropical  
18 place des Nymphéas  
Avenue des nations  
CS 90005 Villepinte  
95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE**

N° SIRET : 35378250100103

Représenté par : Monsieur Pierre BOULANGER

**Renseignements concernant le marché :**

**Objet du marché :** fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 1 : lessive de soude

**N° du marché :** 19W\_054

**Notifié le :** 12 Juillet 2019

**Montant initial du marché :** 25 000.00 € H.T par an

**Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 16/09/2021**

## AVENANT

### ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de maintenir pour la deuxième année de reconduction du marché, les prix révisés appliqués lors de la première année de reconduction sur le lot 1 « lessive de soude ».

### ARTICLE 2 :

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 1.

### Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

*(Signature)*

Pour le titulaire  
CALDIC France sas

Monsieur Pierre BOULANGER

*(Signature)*

**Notification de l'avenant :**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES  
EAUX USEES DES STATIONS D'EPURATION DE VICHY COMMUNAUTE**

**Lot 4 : Chlorure Ferrique  
Avenant n°1 au marché 19W\_054**

**Identification du pouvoir adjudicateur :**

**Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ**  
9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex  
Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10  
N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

**Identification du titulaire du marché :**

**CALDIC France SAS**  
Adresse : **Tropical**  
**18 place des Nymphéas**  
**Avenue des nations**  
**CS 90005 Villepinte**  
**95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE**

N° SIRET : 35378250100103

Représenté par : Monsieur Pierre BOULANGER

**Renseignements concernant le marché :**

**Objet du marché :** fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 4 : chlorure ferrique

**N° du marché :** 19W\_054

**Notifié le :** 12 Juillet 2019

**Montant initial du marché :** 30 000.00 € H.T par an

**Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 16/09/2021**

## AVENANT

### ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de maintenir pour la deuxième année de reconduction du marché, les prix révisés appliqués lors de la première année de reconduction sur le lot 4 « chlorure ferrique ».

### ARTICLE 2 :

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 1.

### Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

*(Signature)*

Pour le titulaire  
CALDIC France sas  
Monsieur Pierre BOULANGER

*(Signature)*

**Notification de l'avenant :**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - MARCHES PUBLICS - LOTS 1 ET 4 AVENANT N° 1 AU MARCHE  
19W-054 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION  
DES EAUX USEES

.....  
Date de décision: 16/09/2021

Date de réception de l'accusé 30/09/2021  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 16SEPT2021\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210916-16SEPT2021\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique  
Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210916-16SEPT2021\_2-DE-1-1\_1.pdf  
)